

# LE MIRABEAU

ORGANE DE L'ASSOCIATION DES FRANCS-OUVRIERS

PARAISANT LE PREMIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS.

Abonnement, payable anticipativement, pour toute la Belgique, Ln an . . . fr. 1-20  
Pour l'étranger, le port en sus.  
On s'abonne et on peut se procurer des journaux chez Bernard LALLEMAND, rue du Marteau, à Verviers, P. BEBRONNE, rue de la Chapelle, à Hodimont, et aux bureaux des postes.

## NOUS VOULONS EXERCER NOS DROITS.

AVIS. S'adresser pour tout ce qui concerne les réclamations et la rédaction à M<sup>r</sup> André LARONDELLE, rue des Foxhalles, 5, à Hodimont-lez-Verviers  
On s'abonne et on peut se procurer ces journaux chez BORN, rue Trauty, à Dison, et chez J. ERNS, rue de l'Eglise, à Enival.

### Amélioration du sort des travailleurs.

Ami lecteur, n'avez-vous jamais fait attention à cette partie du programme politique de tous les partis qui se disputent aujourd'hui le pouvoir en Belgique ?

#### AMÉLIORATION DU SORT DES TRAVAILLEURS.

A vrai dire, ils ne s'en ont jamais occupés. Mais, nous devons reconnaître par là qu'ils savent très-bien qu'il y a quelque chose à faire pour les travailleurs. Eux aussi reconnaissent implicitement que nous avons des droits, qu'ils ne peuvent nier, mais ils ne veulent point nous en donner l'exercice.

Tous les partis sont d'accord sur ce point; tenir toujours l'ouvrier en tutelle, pour l'exploiter plus facilement.

Chaque parti veut nous améliorer suivant son intérêt.

Le parti catholique veut nous améliorer par les sociétés de patronage, ce qui répugne à notre dignité d'hommes, et aussi par une mauvaise instruction, c'est-à-dire que, à la place de former une génération de bons citoyens, il veut une génération de crétiens, il veut des hommes, formés aux doctrines de l'ENCYCLOPÉDIE et du SYLLABUS, il voudrait ressusciter le moyen-âge, eh! bien, il n'y parviendra pas.

Le parti doctrinaire lui, veut nous améliorer en nous servant tous les jours des petits frères ignorants et des religieuses, en guise de collation, mais nous en sommes rassasiés à un tel point que nous en avons une indigestion.

Voilà, travailleurs, ce que les partis font pour améliorer notre sort; je défie n'importe qui de me prouver que depuis 1830 on se soit occupé de nous autrement que pour nous exploiter tous les jours davantage. Les partis d'aujourd'hui n'ont qu'une seule chose en vue, avoir le pouvoir pour exploiter le pays, et arrondir leurs fortunes et celles de leurs parents au détriment des travailleurs. Voilà le résultat de 37 ans de liberté.

En effet, l'ordre social actuel, repose sur l'égoïsme, sur la personnalité. L'égalité que l'on proclame si haut n'est qu'illusoire. C'est l'égoïsme qui

a inventé la royauté de l'argent, et c'est cette royauté à jamais infâme, qui a pris pour devise anti-humaine, chacun chez soi, chacun pour soi!

Il suit de là, prolétaire, que l'on n'est quelque chose dans notre Belgique qu'à la condition d'avoir de l'argent.

Ceci me remet en mémoire ces vers d'un de nos concitoyens de Verviers :

Seu y bon, seu y brave, seu y on crâne ovri,  
Sins arguin vo n'esté qu'u fleur du halcoti.

De là, la manie de vouloir posséder, même à notre détriment.

Quelle raison, quelle cause donner à cette manière d'agir, si l'égoïsme n'était encore là pour l'expliquer.

Voilà la véritable organisation politique de la Belgique, avoir le pouvoir pour amasser, toujours amasser, n'importe comment.

Nous nous demandons quelquefois si cela durera toujours, moi je ne le crois pas, car j'ai foi dans l'avenir.

On se demande aussi pourquoi, nous, travailleurs, qui formons la majorité, nous nous laissons opprimer par la minorité, pourquoi nous nous laissons traiter comme des brutes, comme des bêtes de somme ?

Je répondrai que c'est grâce à l'ignorance où l'on nous a toujours tenu, pour nous plus facilement exploiter, et que aussi, l'heureuse minorité tient dans ses mains tous les moyens de nous subjuguier, richesse, puissance, monopoles, privilèges, tout lui appartient.

Je vais tâcher par quelques considérations générales de prouver que non-seulement l'organisation actuelle est mauvaise, mais quelle est anti-fraternelle et ENTIEREMENT OPPOSÉE AUX DROITS DE L'HOMME, qu'elle existe ainsi contre toutes les règles de la justice, et qu'elle est incapable de conduire l'humanité au but de la création.

J'ai dit plus haut que l'organisation sociale actuelle était mauvaise, et qu'elle était anti-fraternelle.

Elle est mauvaise, car la majorité des humains est plongée dans la misère la plus affreuse, lorsque à côté d'elle la minorité jouit d'une somme de bien-être, de richesse telle, qu'elle ne peut même

la dépenser complètement.

C'est là ce qui existe en dépit de toute idée de justice et de morale et par opposition à toutes les lois divines et naturelles.

On nous objectera peut-être que l'on voit des hommes du peuple se créer une espèce de position et que par conséquent il est libre à chacun d'en faire autant; je répondrai si on voulait toujours juger l'origine de ces positions, on serait scandalisé de la manière dont toutes ces positions dont on veut nous montrer l'exemple, ont été acquises, il y en a qui ont toujours commercé avec un CAPITAL plus ou moins considérable AMASSÉ PAR PLUSIEURS à force de peine et de privations. Et d'ailleurs de ces faits EXCEPTIONNELS doit-on déduire que c'est paresse ou prodigalité, que tous les ouvriers aussi laborieux, aussi moraux que les premiers, aient atteint l'âge de 60 ans, sans avoir, après 50 ans de travail le plus rude, que 50 ans de plus et la misère en perspective.

Combien n'y a-t-il pas d'honnêtes ouvriers réunissant toutes les qualités requises pour acquérir ce qu'on appelle une position, et qui sont privés des moyens de l'acquérir. Combien n'y a-t-il pas d'hommes qui désirent travailler, s'utiliser, sans pouvoir le faire, et qui sont forcés de végéter misérablement.

Aussi quelles sont les conséquences inévitables des idées que je viens d'émettre? Je remarque ceci :

La société divisée en deux classes bien distinctes, la riche et le pauvre !

D'un côté la misère, de l'autre le luxe le plus effréné !

D'un côté la puissance, de l'autre l'oppression !

D'une part la maîtrise, d'autre part l'esclavage ! Aux riches, tout bien-être, tout honneur, tout RESPECT BIENTOT, aux pauvres, le travail, les souffrances, puis l'abandon et le désespoir !

Est-ce là la fraternité prêchée par le Christ? moi je le nie.

De quelque côté que l'on se retourne on n'aperçoit, pour l'ouvrier et le petit bourgeois, que nouvel impôt, emprunts de toute nature.

De tous côtés, injustices réitérées. asservissement; tel est le tableau de l'état actuel.

Pour les écraser? Non, non! j'ai dit de souhaiter du bien, beaucoup de bien, rien que du bien; aussi, vais-je prendre une autre route. Voyons un peu! Commençons par nos administrateurs communaux, auxquels je souhaite :

1<sup>o</sup> Plus d'ordre dans le gaspillage des revenus de la commune, 2<sup>o</sup> plus de goût dans les beaux-arts et moins de goût pour les fêtes dynastiques.

A nos représentants et sénateurs, l'idée de faire les réparations nécessaires au vieux édifice vermoulu de la Constitution belge, afin de prévenir les accidents fâcheux qui pourraient résulter de son écroulement, pour ceux qu'elle abrite.

Nous souhaitons aux représentants de Verviers en particulier, et en général aux représentants belges, les convictions politiques de notre digne concitoyen Monsieur Pierre Grosfils qui a eu le courage de voter seul en faveur du suffrage universel et contre l'augmentation de la liste civile.

Aux sénateurs amateurs de grandes émotions, le rétablissement de l'Inquisition, l'échafaud étant par trop monotone.

Aux doctrinaires verviétois, une revanche sur les cléricaux comme en l'an de grâce 1857. (c'est-à-dire une nouvelle édition de casse-vitres) pourvu que nos amis les travailleurs soient assez sages de ne pas s'en mêler.

A la Société Franklin et aux organisateurs des soirées populaires, je leur souhaite : beaucoup de femmes et de grands enfants à moraliser et à leur inculquer la passion de boire de l'eau pour tout breuvage.

A la Société Immobilière: Des architectes entrepreneurs travaillant et livrant tous les matériaux gratuitement.

Aux artisans économes, une grande réussite de spéculation dans l'achat de terrains en Gérard-Champs; et de plus, la pointe bien aiguisée de l'arme du nom d'action qu'ils achètent et qui retourne contre eux-mêmes.

Aux grands industriels coopérateurs, membres et actionnaires de la Prévoyante, l'appétit de manger les pommes de terre dites infernales et la viande sèche et désossée, que l'on vend à raison de 1 fr. 30 le kil.

A l'AMI du Foyer: la perte à notre profit, de tous ses

abonnés-travailleurs dont elle fait semblant vouloir être l'avocat. En sus, et après, car à chacun selon son mérite: une sainte inspiration pour l'aider à moraliser et à prêcher l'épargne à son restant d'abonnés.

A l'Union Libérale et au Nouvelliste un rapprochement assez sensible, pour qu'ils arrivent à se débarbouiller de leurs souillures réciproques.

Aux propriétaires qui se lassent d'annoncer leurs maisons, rez-de-chaussées, quartiers, etc., à louer dans les journaux: des locataires qui ne paieront leurs loyers, qu'à l'époque où les poules auront des dents.

Aux ouvriers ensivalois, la prévoyance de convenir et de se faire payer le temps, une huitaine de jours à l'avance, qu'ils emploient pour assister aux obsèques de leurs patrons défunts.

A la Société de St-Joseph, l'accomplissement du vœu émis par un des membres du comité concernant une somme de 50,000 francs pour faire un local assez spacieux pour contenir 10 à 12,000 spectateurs; de plus une somme de 50,000 francs, pour l'achat d'une garde-robe, servant à renfermer les vieux paletots, culottes, etc., jusqu'à l'époque de leur distribution aux membres-patronés.

Au camérier avide de faire la connaissance de tous les Francs-Ouvriers, l'idée d'organiser un banquet, auquel il les inviterait tous; lui assurant que personne ne manquerait à l'invitation; mais ce que je n'ose assurer: c'est qu'ils y porteraient des toasts au St-Père... Il pourrait pourtant être honoré de la présidence.

Et pour terminer, à la démocratie: je lui souhaite son avènement, le renversement de toutes les tyrannies, le droit de suffrage aux manouvriers et valets de ferme, et qu'on remette au creuset pour en faire des charrires, toutes les statues à l'effigie de nos faux grands hommes qui encombrant nos places publiques, par celles des remplacés par celles d'hommes qui ont donné leur vie et leur sang pour l'humanité.

UN FRANCO-OUVRIER.

Verviers, le 1<sup>er</sup> janvier 1868.

### LE JOUR DE L'AN.

Le jour de l'an est un jour qui, d'ancienne date, est entièrement consacré à faire des souhaits pour toute l'année, souhaits de tous genres; mais que dis-je? De tout genre n'est pas le mot, car pour moi, je n'en fait ordinairement que d'un genre, et qui sont tous voués au bien-être de qui les reçoit? aussi me crois-je le droit de m'en rassasier. Ici, je dois nécessairement me poser une question. Par où dois-je commencer? assurément par où le besoin se fait sentir le plus.

A grand tort vous allez peut-être m'appeler un égoïste, me voyant commencer par moi-même; mais attendez un moment et vous verrez si j'ai tort ou raison d'agir de la sorte.

Je trouve donc, que le premier et le plus nécessaire, doit être de me souhaiter, à moi: la réalisation de tous mes souhaits. Mais, non! Que dis-je? Je n'en ai pas encore fait. Voyons un peu: j'ai dit de commencer par moi-même: Que pourrais-je me souhaiter?... Mais! bien des choses: de la fortune, une belle f...., Mais, non, non!

Ah? j'y suis: Une nouvelle organisation sociale, en mesure de rendre tout citoyen heureux, possesseur, exerçant ses droits civils, politiques et sociaux. Mais, non, non! ce serait souhaiter tout à la fois! Commençons par peu de chose et après nous arriverons à beaucoup; soyons sincère, je souhaite :

A nos gouvernants aristocrates de la bourgeoisie, traitants, banquiers, usuriers, agitateurs, filous, escrocs, argentiers de toute sorte, l'approche du jour, où le peuple assé, les tiendra sous son pied comme une vermine abjecte.

Décidément nous sommes bien sous le régime de l'égoïsme personnel: contre le pouvoir oppresseur il n'y a qu'un moyen de salut, de liberté pour les opprimés: c'est la fraternité; c'est l'union entre eux: C'EST L'ASSOCIATION DES OUVRIERS.

L'organisation actuelle de la société en laissant subsister, en favorisant même pour se maintenir la puissance du riche et l'esclavage du pauvre, porte dans son sein tout un système de démoralisation. Si la misère avec tout son cortège de souffrances et de privations, fait le voleur, l'assassin et la prostituée, le luxe désordonné enfante les passions désordonnées: il fait l'inceste et le fornicateur.

A l'objection que l'on pourrait me faire qu'il n'y a pas d'esclave, je répondrai par une des belles pages du traité de l'organisation du travail par Louis Blanc, l'ami des ouvriers, et enfant du peuple comme nous.

Qu'est-ce que l'esclavage? dit-il.

« L'esclave est celui qui est en peine de son vêtement, de sa nourriture et de son gîte? c'est celui qui dort sur les marches des palais inhabités.

« L'esclave c'est le pauvre que l'on punit avoir tendu la main à la pitié du riche; c'est l'homme sans asile que l'on arrête pour s'être appuyé sur une borne.

« L'esclave, c'est le malheureux que la faim condamne au vol en attendant que la société le condamne au bagne.

« L'esclave, c'est le père qui envoie son jeune fils respirer l'air malsain des fabriques, et c'est le fils qui envoie son vieux père mourir à l'hôpital.

« L'esclave, c'est l'enfant du pauvre qui entre dans un atelier à six ans; c'est la fille du pauvre qui à seize ans se prostitue pour avoir du pain.

« L'esclave, ce sont les ouvriers qui doivent écrire sur leur bannière; vivre en travaillant ou mourir en combattant! et qui la devise est: du pain ou du plomb. »

Que l'on vienne encore nous dire qu'il y a liberté en tout et pour tous.

Oui, il y a liberté pour TOUS en ce sens que le riche à la liberté d'user sa vie en jouissances inouïes et que le pauvre à la liberté de mourir d'inanition sur le fumier voisin!

On nous reproche quelque fois d'entretenir le peuple des souffrances qu'il éprouve; on nous dit que les temps ne sont pas venus pour agir, qu'il faut encore attendre, que cela viendra avec le temps, on nous propose toutes sortes d'associations, qui de bonnes en elles mêmes sont mal appliquées. Mais attendre, attendre, voilà six mille ans que nous attendons et à la fin on est fatigué d'attendre.

On dit quelque fois qu'on veut pousser le peuple à la révolte.

Non, nous ne voulons point pousser nos frères à la révolte; non, non, mille fois non: nous ne voulons point que le sang coule: mais nous taire, garder un odieux silence en face de tant de misère, nous ne le ferons pas non plus.

Ouvriers, l'avenir nous appartient et nous le disons avec certitude et avec confiance, il nous apparaît à l'horizon comme une lumière resplendissante et céleste.

Voilà, ouvriers ce que les partis d'aujourd'hui ont fait pour améliorer notre sort, il faut les juger par leurs actes et non par leurs réclames de journaux.

Mais on nous demandera ou nous allons avec nos Meetings, nos journaux et nos associations, nous leur répondrons que nous allons au devant de la LIBERTÉ qui s'avance entourée de ses sœurs immortelles comme elle l'ÉGALITÉ et la fraternité.

(A continuer.)

P. S. — J'examinerai prochainement les moyens que la bourgeoisie nous propose pour améliorer notre sort.

#### UN MÉCONTENT

Depuis la publication de notre premier numéro il nous est parvenu un nombre considérable de correspondances que nous n'avons pu publier, dans l'intérêt de nos correspondants.

Nous profitons de cette occasion pour déclarer que dorénavant, nous n'insérerons aucune correspondance sans avoir reçu le nom et l'adresse de l'auteur; nous imposant la règle de tenir notre journal exclusivement sur le terrain des principes du droit et de la justice.

Notre MIRABEAU doit rester digne de son titre et de son drapeau franchement démocratique et social.

La cause des travailleurs n'a pas besoin pour triompher de recourir à des arguments ou à des accusations indignes de tout homme qui se res-

pecte. Qui appelons-nous à notre aide? Les consciences honnêtes et franchement convaincues.

Nous remercions nos correspondants, mais nous les prions par devoir de se garder de tout excès de zèle.

Nous avons aussi reçu plusieurs communications de Verviers, où l'on se plaint d'une nouvelle baisse des salaires, cela ne nous étonne pas, outre que la marche des choses par l'état d'organisation actuelle de la Société nécessite cette baisse continue, la crise industrielle que nous traversons y est pour beaucoup.

Nous avons aussi reçu plusieurs lettres venant de différentes Associations, qui nous félicitent et nous encouragent à persévérer dans la voie où nous sommes engagés.

Nos correspondants nous promettent l'appui de ces Associations qui toutes ont pour but l'émancipation sociale des travailleurs. Nous les remercions et comptons sur leur concours persuadés que ce n'est qu'en unissant nos efforts que nous pourrions arriver à la réalisation de notre but commun.

RÉDACTION.

#### CONFÉRENCES PUBLIQUES ET GRATUITES.

SÉANCE DONNÉE PAR M. J. GOFFIN,

Dimanche 8 Décembre.

Le conférencier avait choisi pour sujet l'étude de la Constitution belge, étude à laquelle on ne peut se livrer avec fruit, qu'en se reportant à l'époque où la charte fut promulguée et en examinant la matière dont on en fait l'application.

Remontant à 1830, l'orateur a prouvé que notre Code politique était le résultat d'un compromis entre les catholiques et les libéraux qui constituaient l'union de 1829 et que le peuple, par qui s'était faite la révolution, avait été complètement oublié.

Pour appuyer ses assertions, M. Goffin a analysé trois des principales dispositions de la charte belge, l'art. 6, qui stipule qu'il n'y a pas de distinction d'ordres et que tous les Belges sont égaux devant la loi; l'art. 25, tous les pouvoirs émanent de la nation de l'art. 47 relatif au droit électoral. Il n'a pas eu de difficulté de démontrer que le premier de ces articles n'était qu'un leurre en présence des privilèges et des ordres établis, du maintien de l'art. 47 et de la loi du recrutement de l'armée. A propos de ce dernier point, il a appelé l'attention de l'assemblée, qui était très-nombreuse, sur le mouvement qui se propage dans toute la Belgique, contre le projet de réorganisation de l'armée. Et quant aux deux autres articles, il a fait une charge à fond contre le suffrage restreint, en démolissant toutes les objections que l'on a opposées aux partisans du suffrage universel.

Beaucoup d'ouvriers assistaient à cette conférence. Ce qui prouve que notre appel a été étendu; une seconde aurait lieu incessamment sur les autres articles de la Constitution. Nous y convions tous les amis de la justice et de la vérité.

(MÉMORIAL DE SPA.)

#### PROCLAMATION

de l'Association Internationale des travailleurs

Bruxellois.

Compagnons,

La FÉDÉRATION, section bruxelloise de l'association internationale des travailleurs, vous engage vivement à assister au grand MEETING qu'elle a organisé pour aujourd'hui 5 janvier 1868, à 11 heures précises du matin, dans la salle de la Nouvelle Cour de Bruxelles, rue des Sœurs noires, 35. Ce meeting a pour ordre du jour: ABOLITION DE LA CONSCRIPTION ET DES ARMÉES PERMANENTES.

Tout travailleur qui comprend ses droits et sa dignité ne manquera de prendre part à cette réunion. En effet n'est-ce pas sur les ouvriers que pèse avant tout le tirage au sort, cet impôt du sang que le nouveau projet de loi vient encore aggraver? Et quant aux armées permanentes, ne sont-elles pas l'éternel instrument dont se sert la classe gouvernante, la bourgeoisie, pour dompter les aspirations et les revendications du prolétariat. Déjà vos frères de Liège, d'Anvers et de Gand ont protesté contre le militarisme. A vous, travailleurs verviétois, à faire votre devoir à votre tour.

Nous informons nos compagnons que nous avons reçu divers journaux que l'on peut se procurer chez M. B. Lallemand.

Ces journaux sont les organes de diverses associations de travailleurs qui marchent dans le même but que la nôtre.

Au nombre de ces journaux nous avons LE SOR, moniteur de l'enseignement libre des associations, des réunions périodiques et irrégulières. Ce journal institué dans le but de répandre l'instruction dans la classe ouvrière, ne pourra manquer de répondre entièrement à ce que ses rédacteurs en attendent, et nous espérons que les ouvriers verviétois ne manqueront pas de comparer l'instruction qu'ils peuvent en recevoir, avec celle qui leur est donnée dans les conférences et aux séances instituées dans le même but.

Le sommaire du dernier numéro contient:

1. Fantaisies géométriques; 2. Astronomie; 3. Le baromètre; 4. Les Fleurs de Nivose; 5. Napoléon jugé d'après sa correspondance; 6. Bulletin du mouvement coopératif; 7. Ephémérides; 8. Fragment; 9. Solutions des problèmes; 10. Problèmes à résoudre; 11. Annonces diverses.

Le prix de l'abonnement est de fr. 1-50; le numéro 5 cent.

Nous le recommandons à tous les travailleurs.

#### Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas

A PROPOS DU BUREAU DE BIENFAISANCE.

A ce qu'on voit, le Bureau de Bienfaisance fait d'amples distributions de couvertures de lit, de pains, de charbons, et quelquefois de soupe.

Par l'aumône, il donne du pain à ceux qui ont faim, des couvertures à ceux qui ont froid, et quelquefois de la soupe aux ouvriers qui n'ont point assez de revenus pour en faire.

Tous ces bienfaits sont dus à la prétendue générosité de nos riches bourgeois, rentiers, propriétaires, entrepreneurs, etc., et aux subsides de la commune, à la Société d'Harmonie, et à d'autres sociétés qui organisent des fêtes, des bals, des concerts au bénéfice des pauvres. C'est ce qu'on voit.

CE QU'ON NE VOIT PAS. C'est que le Bureau de Bienfaisance est insuffisant pour procurer le bien-être aux malheureux, et de plus, ce qui est mauvais, il dégrade ceux qu'il secourt. Un honnête homme ne serait pas assisté par le bureau dit de bienfaisance, surtout quand on saurait qu'il a une opinion, qu'il n'est pas fidèle à l'administration de ce bureau, comme le chien doit l'être à son maître.

Ce n'est pas tout. D'où vient l'argent fourni au bureau de bienfaisance par la commune, par nos riches bourgeois, rentiers, propriétaires, entrepreneurs, etc.? D'où leur vient-il? est-il pris sur le produit de leurs travaux? La plus grande partie non. S'il en était ainsi, les travailleurs n'auraient pas besoin de mendier.

Où sont donc les bienfaits de ceux qui ne vivent pas en travaillant? Les voici:

Messieurs les possesseurs du sol nous donnent une bouchée de pain, afin de nous ôter l'appétit de nous révolter contre les privilèges iniques qu'ils se sont arrogés à nos dépens.

Voici quelques-uns de ces privilèges dont je parle:

1. Ils vendent la terre qu'ils n'ont pas fabriquée, et qui de droit ne leur appartient pas. (1)

2. Ils louent le sol au prix qui leur convient, et lorsqu'il est payé par la rente, ils se le font encore payer, il a déjà été payé cent mille fois. (2)

(1) La terre est la planète où l'homme végète; il y cherche sa nourriture, il a donc bien droit à sa vie.

La terre est aujourd'hui aliénée à quelques individus par une convention des hommes entre eux; ils ne la résilieront que quand nous serons tous convaincus que ce partage cause notre mort sociale.

(2) Si les propriétaires des maisons, les propriétaires du sol, des outils, etc., respectaient nos salaires, ils ne nous feraient pas payer ce que nous ne leur avons point dépensé.

(3) Benjamin Franklin dit: « La valeur de la marchandise se compte, par ce qu'il en coûte pour recueillir ou préparer un produit du sol ou de l'industrie. (Extrait de ses réflexions sur l'augmentation des salaires qu'occasionnera en Europe la révolution d'Amérique.)

Les propriétaires ont dû payer la terre avec laquelle on a fait les briques de leurs maisons, ce qui leur donne une valeur qu'elles n'ont pas. (3)

Aujourd'hui, malgré le prix élevé des maisons, nous ne les dépençant qu'une fois, et messieurs leurs propriétaires nous les font payer indéfiniment.

Nos entrepreneurs et nos industriels marchandent de plus en plus sur le salaire des ouvriers, afin d'obtenir des intérêts de plus en plus élevés sur les capitaux qu'ils ont placés dans leurs industries.

Voilà amis travailleurs ce qu'on ne voit pas; on nous donne dix francs d'une main, on nous en retire cent de l'autre. Ne vous semble-t-il pas qu'il serait meilleur de réclamer davantage pour nos salaires, d'exiger la baisse de la rente et des loyers, plutôt que de dépendre d'un bureau de bienfaisance.

Sortons donc de cette indigne dépendance, en laquelle nos maîtres font tout pour nous retenir. Nous le pouvons, associons-nous et poursuivons ce droit.

« A chacun le fruit de son travail. »

UN PROLÉTAIRE.

## Aide-toi et le ciel t'aidera

ou

### Pouvrier doit s'instruire lui-même.

(Voir le premier numéro.)

Les ouvriers et les bourgeois avaient fait la révolution, mais ils furent loin d'en profiter tous.

Les ouvriers pour la plupart ignorant de leurs droits les laissèrent sacrifier; les ouvriers mourant de faim et exaspérés par l'infamie des nobles, ne pensaient qu'à se venger d'eux en les exterminant en masse, ou couraient aux frontières repousser l'étranger qui accourait pour anéantir dans le sang du peuple le nouvel état de choses créé par la révolution; mais la bourgeoisie faisait de l'argent et vendait la terre aux plus offrants.

Mais pourquoi la terre fut-elle vendue? De quel droit la vendait-on?

N'était-ce pas aussi des spoliateurs ces bourgeois vendant et achetant la terre qui ne leur appartenait pas? Car encore une fois, la terre est toute à l'humanité, et n'appartient de droit à aucun homme en particulier.

Or je le dis, les bourgeois de la révolution, ces fils du peuple, ces hommes de mérite, ont commis une infâme spoliation à l'égard de la classe ouvrière et à l'égard de l'humanité; et consacré une fois de plus le règne de la force sur le droit et de l'argent sur la justice.

En effet, à la Révolution de 1789, le peuple s'est séparé en deux classes distinctes, la bourgeoisie et la classe ouvrière. Or la noblesse étant renversée et le clergé ayant perdu ses biens et une partie de sa puissance; la bourgeoisie les remplaça sur la haute échelle de la société.

Or la bourgeoisie seule pouvait, et a su prendre en main les rênes du gouvernement; et ayant foulés aux pieds les droits de l'ouvrier à la propriété collective de la terre, elle put bientôt en faire autant de ses droits civils et politiques. En sorte que l'ouvrier fut exclu du gouvernement.

Il est maintenant aisé de deviner, de quelle manière la bourgeoisie usa du pouvoir législatif. Elle fit et fait encore les lois dans son intérêt exclusif. Car nos lois ne garantissent que ses propriétés; leur conservation et l'abus qu'elle en fait et lui subordonne entièrement le travail.

La spoliation dont nous avons été victimes en 1789, lui a fourni des capitaux dans la terre et dans les mines; et s'étant arrogé le pouvoir de faire les lois, elle s'arrogeait en même temps les privilèges attachés à la propriété; tels que intérêts, louages, fermages, cheptels et emphytéoses, etc., tous privilèges iniques qui lui permettent de vivre dans l'oisiveté.

Et cependant ceux qui ne travaillent pas ne devraient point manger? Comment veut-on qu'il y ait du bien-être dans une société, ou il n'y a que des consommateurs et très peu de producteurs? Bien-être pour les consommateurs, pour ceux qui ne font rien, pour les fainéants sans doute; mais malaise et misère, pour le producteur, pour l'ouvrier. Et fait épouvantable, plus le producteur produit plus il devient pauvre; en revanche, il est vrai, les oisifs deviennent plus riches, car plus l'ouvrier produit et plus le consommateur augmente, par conséquent plus l'échange se généralise et plus les bourgeois, qui détiennent ce privilège de l'échange s'enrichissent. Aussi le travailleur qui fait tout n'est rien et n'a rien; l'oisif le capitaliste est tout; plus il fait travailler, plus il s'enrichit.

A quoi tient donc cette monstruosité?

A la liberté tant vantée par nos oppresseurs; à cette prétendue égalité civile et politique dont nous jouissons égalité tant vantée par nos inestimables conférenciers; à ces institutions enfantées par le régime nouveau; toutes, fruits de

la conquête qui ne protègent ni l'homme ni son travail; mais qui garantissent soigneusement les privilèges des vainqueurs; c'est-à-dire, les droits d'aubaine qu'ils prélèvent sur les travaux des vaincus.

Comme on le voit l'ouvrier est toujours resté sans autres ressources que ce qui constitue à grand peine le strict nécessaire, n'ayant d'autre droit que celui de mourir de faim, ou de travailler pour lui et pour ceux qui disposent du capital de la terre; propriété qu'ils ont volée à l'humanité.

Et le résultat de la Révolution de 1789 au point de vue de la classe ouvrière, n'est qu'un accroissement de misère; car, nous n'avons fait que changer de maîtres, et nourrir les uns ou les autres revient au même pour nous.

Mais je dis qu'il y a accroissement de misère, et comme je ne suis qu'un ouvrier, il s'agit d'en fournir la preuve, ou ne rien avancer, faute de belles phrases pour masquer une erreur.

Avant la révolution de 1789, la nation était partagée en trois classes distinctes: le clergé, la noblesse et le peuple.

Tout le monde sait à peu près ce qu'était le clergé. Expliquons donc ce qu'était la noblesse d'alors.

Par le mot, noblesse, on entendait une classe d'hommes libres, ne payant pas d'impôts, et vivant sur ce qu'ils prélevaient du travail du peuple.

Si le caractère distinctif des nobles était d'être libres, le caractère distinctif du peuple était de ne l'être pas.

Qu'était donc le peuple? C'était celui qui soutenait les guerres, qui entretenait le roi en temps de paix; qui labourait la terre et fournissait les choses nécessaires à la vie de l'homme; et pourtant taillé et retillé de taxes et de subsides insupportables.

Écoutons plutôt ce que dit le peuple au dix-septième siècle: « C'est chose horrible et détestable non-seulement à voir, mais à ouïr raconter! Il faut avoir un triple acier et un grand rempart de diamant autour du cœur, pour en parler sans larmes et sans soupirs: le peuple travaille incessamment, ne pardonnant ni à son corps ni quasi à son âme, c'est-à-dire à sa vie, pour nourrir l'universel; nourrir l'universel du royaume; il laboure la terre, l'améliore, la dépouille; il met à profit ce qu'elle rapporte; il n'y a ni saison, mois ni semaine, jour ni heure, qui ne requière son travail assidu: en un mot, il se rend ministre et quasi médiateur de la vie que Dieu nous donne, et qui ne peut être maintenue que par les biens de la terre. Et de son travail il ne lui reste que la sueur et la misère; ce qui lui demeure de plus présent s'emploie à l'acquit des tailles, de la gabelle, des aides et autres subventions. Et n'ayant plus rien, il est encore forcé de trouver pour satisfaire certaines personnes, lesquelles déchirent le peuple par commissions, recherches et autres mauvaises intentions trop tolérées. C'est miracle qu'il puisse fournir à tant de demandes; aussi s'en va-t-il accablé. »

« Ce pauvre peuple qui n'a pour tout partage que le labour de la terre, le travail de ses bras et la sueur de son front, accablé de la taille de l'impôt du sel, doublement retillé par les recherches impitoyables et barbares de mille partisans, à la suite de trois années stériles, a été vu mangeant l'herbe au milieu des prés avec les brutes; d'autres plus impatients sont allés par milliers dans les pays étrangers, détestant leur terre natale, ingrate de leur avoir refusé la nourriture, fuyant leurs compatriotes, qui avaient impitoyablement contribué à leur oppression, en tant qu'ils n'ont pu subvenir à leurs misères. »

Malgré les réformes opérées par la révolution, les progrès accomplis dans l'agriculture, le commerce et l'industrie; qu'y a-t-il de changé dans ce tableau? Le peuple gémit toujours sous le fardeau des mêmes charges, il soutient la guerre, entretient le roi, laboure la terre, met à profit ce qu'elle rapporte. se rend ministre et quasi médiateur de la vie que Dieu nous donne; et le fruit de tout cela, la récompense de tous ses bienfaits, quelle est-elle? La sueur, l'angoisse, la nudité, la faim, tant qu'il respire, et après sa mort?... à peine une fosse pour être enseveli.

Nous avons, sans doute, sur l'esclavage ancien, un immense avantage, quand on le considère abstraitement; nous nous appartenons de droit; nous pouvons à notre gré disposer de nous-mêmes, agir ou ne pas agir, en un mot, vouloir, et cette faculté dont la loi garantit l'exercice nous est reconnue sans contestation. Mais si notre volonté est exempte de contrainte directe, elle est habituellement soumise à une autre sorte de contrainte, à une contrainte morale souvent absolue: à la nécessité.

Donc, la nécessité nous contraint de travailler pour vivre comme le bâton et le fouet contraignaient l'esclave et le serf.

Ainsi, la nécessité de vivre nous met sous la dépendance du capitaliste. et lui donne pour ainsi dire le droit de vie ou de mort sur nous, car notre vie dépend de leurs bourses, et si leurs bourses se ferment, et que le salaire vienne à nous manquer, il faut mourir... à moins de mendier;... mais la mendicité est un délit? mendier, c'est la prison! Donc, ouvrier! travaille et souffre la misère! sinon, sois libre et meurs de faim!

Voilà donc la liberté dont nous jouissons, nous, les nourriciers de l'humanité? Voilà donc les bienfaits que nous a acquis la révolution de 1789? Voilà donc ce que nous avons moissonné après avoir tant de fois arrosé les champs de batailles de notre sang pour conquérir la liberté individuelle, morale et matérielle? Voilà donc ce que nous a rendu la terre, après l'avoir, pendant tant de siècles, engraisée de nos sueurs et de nos larmes?

Quelle est donc la différence qu'il y a entre l'esclave ancien et l'ouvrier du dix-neuvième siècle?

Qu'était l'esclave à l'égard du maître? Un instrument de travail, la partie la plus précieuse de sa propriété. Le droit reçu attachait radicalement à l'esclave ce caractère de chose possédée, et la contrainte physique le forçait à l'obéissance. Des chaînes et des verges étaient la sanction de ce droit monstrueux de l'homme sur l'homme.

Mais l'esclave était au moins toujours assuré de sa nourriture et du vêtement, d'un abri pour s'y réfugier le soir, de soins pendant la maladie car il avait coûté une somme d'argent plus ou moins forte, à son maître et celui avait intérêt à le conserver; bien plus, le même intérêt empêchait qu'on ne l'accablât sous le poids d'un travail excessif; tandis qu'on peut impunément accumuler sur nous les fatigues les plus intolérables; tandis que jamais nous ne sommes sûrs du lendemain. Si nous souffrons, qui s'en inquiète? Si nous mourons qui le saura? D'autres nous succéderont tant les rangs sont pressés, tant la faim est prompte à remplir ces places!

Ainsi nous dépendons entièrement de ceux qui nous emploient; quand ils ont quelque profit à tirer de nous, il nous font travailler; quand il nous font travailler il nous donne de quoi acheter une croute de pain et nous conseillent de boire de l'eau. Mais quand nous ne travaillons pas, ou que le salaire qu'ils nous donnent est insuffisant, il nous faut donc mourir?

N'y a-t-il donc aucun accroissement de misère?

Mais nous dira-t-on vous possédez plus de liberté civile, plus d'égalité devant la justice? Voyons cela.

Quelle que soit notre misère, il peut arriver que nous ayons des intérêts à défendre, des injustices à repousser, que nous soyons en beaucoup de circonstances obligés de recourir à la production des tribunaux. La loi est égale pour tous sous ce rapport, elle nous en permet l'accès.

Mais la loi a aussi établi certains frais de justice et les intérêts que nous avons à défendre constituent ce qui est la nourriture de nos enfants, et si nous gagnons notre cause, les frais de justice nous feraient perdre plus que nous n'aurions gagné par la sentence des juges. Force nous est donc le plus souvent de nous taire et de subir les iniquités dont nous sommes victimes.

Autre exemple, qu'un ouvrier après avoir fait accord avec son maître, travaille pendant un certain temps, en ayant confiance dans la parole de celui-ci; il arrive le plus souvent que l'accord ou le marché contracté, est perdu de vue par le maître et qu'il enlève à l'ouvrier une partie du salaire convenu. Est-ce que l'ouvrier peut attendre justice des tribunaux? Non; car la loi établit que le maître sera cru sur parole, et malgré tous les serments de l'ouvrier celui-ci n'aura fait que mentir et force lui est de respecter l'homme que la loi reconnaît être son supérieur devant ces boutiques qu'on appelle tribunaux, ou l'on rend une justice qui le plus souvent n'est qu'une marchandise.

Mais ce n'est pas tout? Qu'un ouvrier réclame la justice devant les tribunaux contre son maître, la première chose que fera celui-ci, sera de mettre son effronté ouvrier à la porte; il le calomnier, afin de le faire renvoyer des ateliers ou il sera reçu. Et alors que fera le pauvre prolétaire, lorsque manquant de pain et ne pouvant en appeler aux tribunaux contre les injustices dont il est l'objet? Il ira mendier. Mais qu'arrivera-t-il un jour? On amènera devant le juge cette créature humaine hâve, défaite, amaigrie, dont quelques sales lambeaux de vêtement cacheront peine la nudité. Vous avez dit le juge, été trouvé tendant la main, ou couché la nuit sur la voie publique.

Le pauvre homme expliquera alors d'une voix éteinte, que manquant de travail, ou incapable de travailler à cause de l'âge ou de la maladie, il lui fallait bien mourir, ou redevoir d'autrui un secours charitable; que sans asile, sans parents, sans amis, il est tombé de fatigue et de faiblesse au coin de la rue.

Sans asile! dira le juge; la loi a prévu ce cas, vous êtes à ses yeux coupable de vagabondage, donc délit de mendicité et délit de vagabondage, tous deux punis de l'emprisonnement.

Si le Christ eut vécu parmi nous, les mouchards l'auraient profané de leur ignoble attouchement, et un juge l'aurait fait écrouer pour vagabondage car le fils de l'homme n'avait pas une pierre pour y reposer sa tête.

Mais ce n'est pas tout?

Qu'un ouvrier, après avoir souffert une foule d'injustices, après avoir été emprisonné pour mendicité ou pour vagabondage forcé, soit assez malheureux pour prendre à la Société ce qu'elle lui refuse en échange d'un travail honnête. Que lui arrivera-t-il?

Il sera emprisonné pour vol.

Mais croyez-vous que la prison soit faite pour corriger, pour rendre meilleur, pour éteindre les passions en détruisant dans sa racine le mobile qui a fait agir ce malfaiteur ? Détrompez-vous.

Cet homme que nous regardons comme un malfaiteur, n'est le plus souvent que l'un des martyrs de la classe ouvrière. Il a des pensées généreuses, il aurait voulu travailler, mais le bourgeois lui a refusé de l'ouvrage ; il serait demeuré dans la voie de l'honneur, mais ses enfants n'avaient pas de pain ; il aurait suivi les bons conseils, les avis charitables ; mais les soi-disant ministres de Dieu, ne lui débitaient que des sornettes, et nourrissaient son intelligence dépourvue d'instruction, avec des fables, des légendes, des contes de fées qui au lieu de le relever, le rendaient superstitieux et immoral ; il aurait voulu étudier, s'instruire, mais il n'en avait pas les moyens : il était bon, juste, courageux, fort, laborieux ; mais les injustices de la Société à son égard l'ont rendu méchant, il a été affaibli et découragé par la misère, et cet affaiblissement, ce découragement sont pris pour de la paresse.

Et il est là en prison, gisant sur un peu de paille humide, privé d'air, de lumière, de tout ce qu'il aime ; livré à l'isolement, à la faim, à la maladie au désespoir !... Et s'il se plaint, à qui adressera-t-il ses plaintes ? Sera-ce à l'aumônier ? Il lui serait répondu que c'est une leçon dont il doit tirer profit pour l'avenir ! Sera-ce au geolier ? Il serait rudoyé !...

Et cependant le vol commis par cet homme, est-il bien un crime à lui ? Est-il un crime dont il est l'auteur ? N'est-ce pas plutôt un résultat dont les causes se trouvent dans tous les crimes commis par la bourgeoisie et dont il a toujours été et se trouve encore la victime ?

Et lorsqu'il aura subi sa peine, que les portes du caveau ou il est enterré vivant s'ouvriront, qu'il sera enfin rendu à la société, aura-t-il changé ?

Oh oui ! Le malheureux aura une santé ruinée, des cheveux blanchis avant l'âge et emportera un souvenir qui lui criera vengeance ; car il va peut-être revoir ses enfants dont il était l'unique soutien et qui maintenant sont nus, maigres et défaits par la misère et les privations ; il va revoir sa femme qui l'aimait et qui se meurt de douleur et de honte, ou qui le haïssait et s'est prostituée.

Mais cette société dont on se plaint a vanter l'état de civilisation avancée, va sans doute encourager cet homme ? Il va retrouver des amis, de l'ouvrage ?... Détrompez-vous encore !

A l'époque où nous vivons, un repris de justice est un homme indigne de considération, il ne peut trouver l'appui de personne, il n'a plus cet honneur qui rend l'ouvrier si fier, il n'a plus d'amis auxquels il puisse confier ses peines, ni desquels il puisse jamais recevoir ces conseils qui ranime le courage de l'homme éprouvé. Le bourgeois ne voudra point de lui dans son atelier ou dans son magasin, parce qu'il a déjà été condamné pour vol. Le contre-maître ne voudra point le recevoir au nombre des ouvriers sous ses ordres, parce qu'il est sous la surveillance de la police ; l'artisan ne voudra point de lui pour compagnon parce qu'il est un ex-forçat.

Mais que peut donc faire un malheureux qui est en horreur à tout le monde ? qui est un homme, qui est un père et qui ne peut rien donner à ses enfants qui meurent de faim ?

Il appellera la mort peut-être ! Mais lui mort, qui se chargera de ses enfants ? Non, il ne veut pas mourir, il se doit à eux ; mais il arrachera de nouveau à la Société la nonriture qui leur est refusée. Et le cœur aigri par tant de souffrance, de misère, et de malheur, aveuglé par la colère, ivre de désespoir, il se vengera peut-être de cette société dont il est la victime, en la frappant dans la personne de l'un ou l'autre de ses membres.

Mais alors, ce ne sera plus la prison qui l'attendra ! Car les juges se transformeront en bourreaux, aux robes rouges, et le martyr tombera enfin assassiné officiellement pour le compte de cette bourgeoisie aristocratique au col monté du dix-neuvième siècle.

(A continuer.) VAILLANT.

### Todi ènn' avan au pas' accéléré.

Porlans' on pô du l'Ami du Foyer,  
K'est' on journal fai exprès pos l'ovri  
I n'a stu fai k'pos nos' émanciper  
Mai su sistèm nos ramènn' ènèri.  
I nos dmandai d'allé l'pas ordinaïr  
Mai nouk n'avance, c'est' a désespèré  
I faurai bin ku n's'alanh lu contrairr  
Ku nos rotanh au pas' accéléré.

I nos konsiet du dmanni ell koulaie

Mai ju creu k'on a stu assé loï

Kwan c'est k'on a ovré po fé s'journaie  
Traz' heurr d'on kô soula sin sruploï  
Si n'jan mèmm beurr on jauk après jour-  
naie

C'est pos ess sûr du polleurr digèré  
Kwan nos navan ku dès krompirr pètaie  
Ou des autt kùtt au pas accéléré.

I nos prêtchai todi l'économaiè

Kwan nos èfan enn èvont à pi-t'hau  
Ki ploùh, ki jall, ki nivv ou ki gruzlaie,  
C'est l'pôv ovri ki soffeur tos lè mau  
Tofan ku zell su krolé en voiturr  
Moussi, neurri, tofèrr bin ressèré  
Kwan c'est kji pinss ji beureu onn me-  
surr

E ji rotreu au pas accéléré.

Vo fri bin mi du waurdè vos consaie

Ka mi messieu kess tonn honnèté ovri  
Ki gagnè èko onn assé bonn journaie  
E ku portan strouv ko tèll faie au dri.  
I faureu bin kju m'laïah aveurr fin

Ou kjell hapah, adon mfè ressèré  
Mai jaimm èko mi dmori ouïe ku dmin  
Ou du roté au pas accéléré.

Ovri mes frè vinés au confèrence

Ku nos v'doràn sin baikò kostèji  
Nos n'vu d'mandan k'vos bress comme  
assistence

Kwan vos veuré ku nos n'avan danji.  
Les corps du l'état sont formé d'tot  
mambe

Ki hertchai l'peup all foss pos l'ètèré,  
Mai kwan n's'aran fai fé nos rôb du

TCHAMBE

Nos fran roté l'pas accéléré.

KORANS D'AIR.

Verviers. — Imprimerie XHARDEZ fils, rue des Souris, 7.

## GUIDE DU COMMERÇANT

pour le transport des marchandises à recevoir et à expédier par l'intermédiaire de la Station du Chemin de Fer à Verviers.

Cet ouvrage, indispensable pour le Commerçant, contient :

1. Les conditions réglementaires à observer par les Voyageurs et un Tableau indiquant les prix des billets directs délivrés au départ de la Station de Verviers ;
2. Les conditions réglementaires à observer pour les Correspondances par les services des Postes et Télégraphes ;
3. Les conditions réglementaires à observer pour le transport des marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux, à l'intérieur et à l'étranger ;
4. Un Tableau alphabétique de la classification générale des marchandises pour les transports à petite vitesse ;
5. Les Tarifs appliqués à la Station du Chemin de Fer à Verviers, pour le transport des marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux, provenant ou en destination de l'intérieur et de l'étranger.

PRIX : FR. 1-50.

## EN VENTE

chez H.-J. XHARDEZ Fils, rue des Souris, N° 7.